

2002/2003 Contenant

GRUPE 4 HERBICIDE

MECOPROP PLUS 2,4-D

HERBICIDE

COMMERCIAL



AVERTISSEMENT
POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:
MECOPROP (d'isomère) 100 g/L
2,4-D (isomère spécifique) 94 g/L
(les deux présents sous forme de sel de
diméthylamine)

N° D'HOMOLOGATION 10916
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION
OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO
D'INTERVENTION D'URGENCE
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5



(01) 0 06 23111 00096 9

CONTENU NET: 10 L

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et

la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.

- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. **NOTA :** Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. **BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.**

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Détacher cette feuille suivant le pointillé.
Et la jeter dans la poubelle appropriée.

MECOPROP PLUS 2,4-D

HERBICIDE

COMMERCIAL



AVERTISSEMENT
POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:
MECOPROP (d'isomère) 100 g/L
2,4-D (isomère spécifique) 94 g/L
(les deux présents sous forme de sel de diméthylamine)

N° D'HOMOLOGATION 10916
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION
OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO
D'INTERVENTION D'URGENCE
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

CONTENU NET: 10 L

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. **NOTA** : Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT : POUR CONTENANTS DE PLUS DE 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui **NE** figurent **PAS** sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du **TANK and EQUIPMENT CLEANER** ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

CHOIX DU MOMENT : Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les **MAUVAISES HERBES** sont **JEUNES** et **EN PLEINE CROISSANCE** et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 275 mL de MECOPROP PLUS 2,4-D à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: Gestion de la résistance à MECOPROP PLUS 2,4-D, herbicide de groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à MECOPROP PLUS 2,4-D et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le MECOPROP PLUS 2,4-D ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

Le MÉCOPROP PLUS 2,4-D est un herbicide liquide pour le gazon, les terrains de golf, les allées de golf, les parcs et les pelouses.

TAUX D'APPLICATION

MÉCOPROP PLUS 2,4-D		
	Par hectare	Par 100 m ²
GAZON	11 litres dans 300 à	110 mL dans 3 à 4 litres d'eau par
ÉTABLI	400 litres d'eau par hectare	100 m ²

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Traitez les mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et qu'elles poussent vigoureusement. Leur résistance augmente en vieillissant.

- Trèfle (*Trifolium* spp.)
- Stellaire à feuilles de graminées (*Stellaria graminea*)
- Plantain (*Plantago* spp.)
- Stellaire moyenne (*Stellaria media*)
- Céraiste vulgaire (*Cerastium vulgatum*)
- Pissenlit (*Taraxacum* spp.)
- Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)
- Lupuline (*Medicago lupulina*)

PROTECTION DE L'HERBE

Le MÉCOPROP PLUS 2,4-D peut être utilisé sans danger sur un gazon établi contenant de la fétuque rouge et du pâturin. Les agrostides établies présentes pourraient alors subir de légers dommages, mais elles devraient s'en remettre. N'EMPLOYEZ JAMAIS LE MÉCOPROP PLUS 2,4-D sur des verts, sur des jeunes graminées ni sur des terrains entièrement couverts d'agrostides.

INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION : TRAITER PAR VOIE TERRESTRE. NE PAS TRAITER PAR VOIE AÉRIENNE.

Climat: Appliquez cet herbicide par temps chaud, quand les conditions de croissance sont bonnes. Évitez d'en pulvériser quand le temps est très chaud (au-dessus de 32°C), aride ou pluvieux.

Étalonnage: Équipez le pulvérisateur de gicleurs qui peuvent appliquer de 300 à 400 litres de solution par hectare à une pression de 200 à 275 kPa et à une vitesse commode. Réglez la machine pour obtenir exactement le taux d'application voulu.

Éviter de tondre pendant quelques jours avant et après le traitement. Ne pas traiter moins de 24 heures avant une pluie ni par temps chaud et sec. Faire attention près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts. **FRÉQUENCE MAXIMALE DES APPLICATIONS SUR LE GAZON** : Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

INTERDIRE PROVISOIREMENT L'ACCÈS AUX SURFACES GAZONNÉES TRAITÉES :

Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé (ou après le dépôt de la poussière de particules dans le cas d'un produit sec).

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, faire vomir. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. **BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.**

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale,
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))